

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 710 052

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240625-DEAF2024710052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 25 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique Vaudry, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Marie-Claude CRESSANT (Pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (Pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY (Pouvoir à Patrick SILORET), Patrick BASSETTE (Pouvoir à Olivier ROCHE), Philippe DEHAYES (Pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Patrick SILORET

Objet : Adoption d'une convention avec l'association Racing sport Auto pour la mise à disposition d'un véhicule 9

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ; et notamment les articles L.2221-1, L. 2241-1 et L.2122-21 ;

VU la délibération DE AF 2023 55 035 portant délégation donnée au maire, adoptée lors de la séance du 20 mars 2023 ;

CONSIDERANT les besoins de la commune en matière de locomotion des enfants durant le centre de loisirs estival ;

CONSIDERANT la proposition de l'association RACING SPORT AUTO de mettre à disposition de la commune gracieusement un véhicule 9 places durant l'été ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De céder** le véhicule 9 places PEUGEOT BOXER immatriculé BK595-PN à l'association Racing Sport Auto ;
- **d'adopter une convention** avec l'association Racing Sport Auto, afin de mettre à disposition de la commune un véhicule 9 places durant la période estivale dédié à l'usage du centre de loisirs.
- **d'autoriser le maire**, ou son représentant, à signer tout document permettant de concrétiser ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

~~Le Maire,~~
Olivier ROCHE

